

**LES SYNDICATS DE L'ÉDUCATION
SIGNATAIRES DU 15 OCTOBRE 2016**

(SYPESCO, SYNEB, SYNEFCT, SYNESEC, SYLDEF, FENAREC, COSES, SNEC)

CONTACTS: 65 85 90 06/75 41 29 84/66 82 10 62/ 66 78 20 37/76 30 47 04/71 30 45 92/ 175 63 20 36/66 78 89 41

DECLARATION

**DES SYNDICATS DE L'ÉDUCATION SIGNATAIRES DU 15 OCTOBRE 2016
(SYPESCO, SYLDEF, SYNEB, SYNESEC, SYNEFCT, FENAREC, COSES, SNEC)**

- Considérant la violation des textes régissant l'exercice de droit de grève en République du Mali ;
- Considérant les mauvaises conditions de vie et de travail de l'enseignant malien ;
- Considérant que la fonction enseignante ne saurait être un pis-aller ;
- Considérant l'amateurisme et la négligence qui ont prévalu dans la gestion des affaires de l'enseignant de la part du gouvernement ;
- Vu l'indifférence du gouvernement face aux problèmes des enseignants.

LES SYNDICATS DE L'ÉDUCATION SIGNATAIRES DU 15 OCTOBRE 2016

DÉNONCENT ;

1. Le mépris du gouvernement envers les enseignants du Mali.
2. La légèreté et le manque de sérieux de la part du gouvernement lors des négociations autour de nos différents points de revendication.
3. La violation flagrante des textes régissant l'exercice de droit de grève en République du Mali.

INFORMENT ;

- L'opinion nationale et internationale que lors des dernières négociations tenues au ministère de l'éducation nationale autour des points de revendication des syndicats de l'éducation signataires du 15 octobre 2016, le gouvernement du Mali a refusé de faire des propositions concrètes sur les trois points de divergence, notamment :
 - l'octroi d'une prime de logement ;
 - la relecture immédiate du décret n°529 P-RM du 21 juin 2013, portant allocation d'indemnités au personnel chargé des examens et concours professionnels en ses articles 1,2 et 3 ;
 - l'accès des enseignants fonctionnaires des collectivités territoriales aux services centraux de l'État.

- Les raisons évoquées par le gouvernement sont les suivantes :
- les revendications sont irrationnelles et insoutenables ;
 - les enseignants sont nombreux ;
 - en accordant cette prime aux enseignants, les autres corps vont la réclamer;
 - l'État n'a pas d'argent.

AFFIRMENT ;

- Que les moyens existent bel et bien au regard de la dilapidation à ciel ouvert des deniers de l'État;
- Que les points de divergence ne sont pas tous d'ordre financier ;
- Que les points de revendication qui ont fait l'objet d'accord l'ont été depuis deux ans ou plus ;
- Qu'ils sont revenus sur ces points de revendication parce que le gouvernement n'a pas honoré ses engagements sur lesdits points ;

CONSTATENT ;

- . Tout simplement que l'école des enfants des pauvres n'est pas une priorité pour les autorités du Mali ;

SUIVENT ;

Avec intérêt les différentes allégations de certains membres du gouvernement qui n'ont pas d'autres objectifs si ce n'est que discréditer les enseignants ;

REMARQUENT ;

Le blocage des salaires des mois de février et de mars et ce, en violation flagrante des textes régissant l'exercice de droit de grève en République du Mali ;

EXHORTENT ;

Les enseignants à la mobilisation, à la sensibilisation et à la résistance face à la stratégie de nuisance du gouvernement.

Au regard des éléments suscités, nous, syndicats de l'Education Signataires du 15 Octobre 2016, venons par la présente déclaration prendre à témoin l'opinion nationale et internationale pour dénoncer la mauvaise volonté du gouvernement quant à résoudre les problèmes de l'école malienne, quand bien même il en a les moyens.

Nous tenons à réaffirmer au gouvernement que nous sommes ouverts au dialogue et nous entendons rester dans cette dynamique à condition de débloquer les salaires.

Nous, syndicats de l'Education signataires du 15 Octobre 2016, ne cédon pas aux intimidations, aux menaces et pressions de toute nature de la part du gouvernement.

Nous exigeons tout simplement la satisfaction de nos points de revendication.

Nous userons de tous les moyens légaux pour atteindre nos objectifs.

Le porte-parole